

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 septembre 2018, à 10 h 15

*Président(e)* : M<sup>me</sup> Beliz Celasin Rende.....(Turquie)



**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1469<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, Madame Kaspersen, Mesdames et Messieurs, comme nous l'avons annoncé lors des séances plénières précédentes, nous avons l'intention de soumettre les rapports des organes subsidiaires pour adoption aujourd'hui. Nous aurons deux séances pour travailler, celle du matin et celle de l'après-midi.

La Conférence dispose encore de deux semaines avant la fin de sa session de 2018, et l'adoption des rapports des organes subsidiaires constituera une des étapes marquantes de l'établissement du rapport annuel de la Conférence.

Avant de poursuivre, je voudrais souligner les efforts considérables déployés par tous les États membres depuis le début de sa session de 2018 pour faire progresser les travaux de la Conférence. Il est essentiel de préserver la pertinence de cette Conférence en commençant des travaux de fond. C'est pourquoi, par sa décision CD/2119 portant création de cinq organes subsidiaires, la Conférence a franchi une étape importante le 16 février. Tous les États membres ont déployé des efforts considérables dans le cadre des travaux des organes subsidiaires. En outre, les coordonnateurs ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que les organes subsidiaires obtiennent de bons résultats. Je remercie donc une fois de plus tous les États membres de la Conférence et les coordonnateurs des organes subsidiaires pour le travail acharné qu'ils ont accompli jusqu'ici.

Chers collègues, le paragraphe 5 du document CD/2119 se lit comme suit : « Un rapport sur les progrès accomplis et validés par chaque organe subsidiaire sera soumis, par le coordonnateur de l'organe subsidiaire, à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement. ». Comme l'indique clairement le paragraphe 5, les rapports doivent être soumis à la Conférence par l'intermédiaire du Président pour adoption et mention dans le rapport annuel. Toutefois, le document CD/2119 ne précise pas la procédure exacte à suivre pour l'adoption des rapports des organes subsidiaires. Plusieurs avis et des préoccupations se sont exprimés au sujet de ce processus d'adoption lors des réunions bilatérales et de groupe que nous avons organisées jusqu'ici avec les États membres de la Conférence.

En outre, de nombreuses délégations ont fait part de leurs observations sur le processus d'adoption lors de l'examen en première lecture du projet de rapport annuel, la semaine dernière. C'est pourquoi, puisque la procédure prime sur le fond, nous invitons la Conférence à nous donner des directives sur la manière de procéder dans un cadre informel. Cela étant dit, je précise que cela ne signifie pas qu'il faille ouvrir les rapports des organes subsidiaires à un débat de fond, car cela ne fait partie ni du mandat de la présidence ni de notre mandat.

Notre intention est plutôt de porter une attention particulière à la manière dont nous allons adopter ces rapports. En ma qualité de Présidente de la Conférence, je me tiens à votre disposition pour faciliter le débat. J'ai besoin des instructions de la Conférence sur la manière d'adopter les rapports des organes subsidiaires. Une fois que nous aurons décidé comment procéder, nous nous retrouverons en séance plénière. Nous vous écoutons.

Avant de passer en séance informelle, une délégation souhaite-t-elle prendre la parole en séance formelle ? Aucune délégation ne souhaitant prendre la parole, nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. Nous allons maintenant passer à une séance plénière informelle et travailler sur les rapports des organes subsidiaires.

*La séance est suspendue à 10 h 20 ; elle est reprise à 17 h 15.*

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs, ce matin, au début de la séance plénière, nous avons annoncé notre intention de soumettre les rapports des organes subsidiaires pour adoption. Nous avons également souligné que la décision contenue dans le document CD/2119 portant création des organes subsidiaires ne précisait pas la procédure exacte à suivre pour l'adoption des rapports de ces organes. Par conséquent, puisque la procédure prime sur le fond, nous avons demandé à la Conférence de nous donner des instructions en séance informelle.

Les discussions informelles qui ont eu lieu ce matin et à l'heure du déjeuner ont abouti à la conclusion que la Conférence n'avait pas pu se mettre d'accord sur la manière de procéder à l'adoption des rapports. À ce stade, je me trouve dans la position inconfortable de devoir déclarer que la Conférence n'a pas été en mesure de prendre une décision de procédure sur la manière d'adopter les rapports des organes subsidiaires. Si nous n'y parvenons pas, nous serons obligés d'en faire état dans le rapport annuel. Je comprends que les délégations ont besoin de plus de temps.

Je vais clore la séance d'aujourd'hui s'il n'y a pas de demande de prise de parole. Puis-je demander la liste des orateurs ? La Chine est inscrite sur notre liste. Je donne la parole au Représentant de la Chine.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, il nous reste une quarantaine de minutes avant 18 heures et nous pouvons profiter de ce temps pour travailler sur le projet de rapport de la Conférence du désarmement. Quelques paragraphes sont très chers aux cœurs d'autres délégations, et nous devons revenir dessus de toute façon.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vous remercie de vos commentaires. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je donne la parole à la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, nous vous remercions d'avoir organisé des consultations informelles pour nous donner la possibilité de trouver le moyen d'adopter les rapports des organes subsidiaires d'une manière acceptable pour tous. Nous ne pouvons, hélas, que constater que les participants n'ont pu s'entendre sur cette question.

La délégation russe a fait preuve d'un maximum de souplesse et ne s'est pas opposée à l'examen des rapports, en dépit du fait que la manière de procéder qui a été proposée dépasse le cadre établi par la décision contenue dans le document CD/2119. Malheureusement, il n'y a pas eu réciprocité. Les remarques que nous avons faites au sujet des questions de procédure n'ont pas été entendues. À cet égard, il nous paraît nécessaire d'exposer à nouveau en séance plénière notre position concernant le respect de la procédure établie par la décision contenue dans le document CD/2119.

Tout d'abord, nous appelons l'attention des États membres de la Conférence sur le fait que dans leurs lettres, les coordonnateurs des cinq organes subsidiaires font référence au paragraphe 5 du document CD/2119. À cet égard, ils présentent à la Conférence, par l'intermédiaire du Président, leurs rapports pour permettre à cette instance d'adopter les décisions correspondantes. Pour ce faire, ils devaient remplir une condition, qui était que le rapport devait contenir des informations sur les progrès réalisés. Les membres de la Conférence peuvent avoir diverses conceptions de ce qui constitue un progrès. Sur ce point, nous devons, nous semble-t-il, nous laisser guider par le mandat des organes subsidiaires, tel qu'il est défini aux alinéas a) à c) du paragraphe 1 du document CD/2119. Soit dit en passant, c'est précisément ainsi que les rapports sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur les garanties de sécurité négatives établis par les coordonnateurs des organes subsidiaires 2 et 4 ont été structurés. À la dernière minute, le coordonnateur de l'organe subsidiaire 2 a révisé le rapport en supprimant une section entière sur les domaines de convergence. Qui plus est, aujourd'hui même, le rapport final de l'organe subsidiaire 4 a été dévoilé. Je reviendrai un peu plus tard sur les modifications apportées aux rapports et sur les travaux connexes.

Ce n'est pas le point le plus important. Le point le plus important est en effet que les parties du rapport sur les progrès réalisés doivent impérativement avoir été approuvées par chacun des organes subsidiaires. Comme les membres de la Conférence le savent, aucun organe subsidiaire n'a été en mesure de remplir cette condition. C'est mon premier point.

Deuxièmement, nous avons souvent entendu dire que les rapports des organes subsidiaires n'avaient pas besoin d'être adoptés par consensus. Ceux qui ont appuyé ce point de vue ont fait valoir que les réunions des organes subsidiaires étaient informelles. Pour notre part, nous conseillons à nos collègues de prêter attention au paragraphe 3, selon lequel les organes subsidiaires mènent leurs activités conformément à l'article 18 du Règlement intérieur de la Conférence, c'est-à-dire sur la base du consensus, quel que soit le format des séances. J'irai plus loin : aujourd'hui, un certain nombre de délégations,

y compris celles qui ont estimé qu'il était impossible d'adopter des rapports par consensus lors de séances informelles, ont présenté une proposition visant à adopter ces rapports par consensus *ad referendum*. Où est la cohérence dans cette façon de procéder ?

N'oublions pas non plus que même après l'expiration du mandat des organes subsidiaires, leurs coordonnateurs ont continué à travailler sur les rapports en y apportant des modifications rédactionnelles et de fond. J'appelle l'attention des personnes ici présentes sur le fait que non seulement ces modifications n'ont pas été acceptées, mais encore qu'elles n'ont même pas été discutées, c'est-à-dire que les délégations ont été privées du droit démocratique fondamental d'exprimer librement leurs opinions. D'ailleurs, même si elles les avaient exprimées, les coordonnateurs n'étaient pas obligés d'en tenir compte. C'est en substance ce qui s'est passé avec les propositions de la délégation indienne. Et ce, sans même mentionner le fait qu'un autre principe fondamental de la diplomatie multilatérale, le principe de transparence, a été ignoré. Pour autant que nous sachions, plusieurs versions provisoires des rapports ont été distribuées, mais certainement pas à toutes les délégations. Il s'agit là d'un manquement manifeste dans le travail de plusieurs des coordonnateurs.

Il y a encore une autre nuance de procédure que nous ne pouvons manquer de prendre en considération. Je veux parler des lettres d'accompagnement du Président de la Conférence, qui indiquaient que les coordonnateurs présentaient les rapports au nom des organes subsidiaires. À notre avis, seuls les coordonnateurs du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont le droit de présenter leurs rapports finals au nom des organes subsidiaires 1 et 3, respectivement. Comme on le sait, les participants à ces organes se sont mis d'accord sur la manière spécifique de procéder et se sont mis d'accord sur les projets de rapports finals en tant que conclusions. Pour le reste, nous estimons non seulement qu'il n'est pas justifié que les coordonnateurs présentent les rapports au nom des organes subsidiaires, mais encore que cela ne correspond à aucune réalité tangible. À cet égard, si nous suivons la procédure à la lettre, il faudrait s'abstenir de présenter de tels rapports pour adoption. Nous demandons à la présidence d'en tenir compte.

Soit dit en passant, nous n'avons certainement pas l'intention de faire endosser toute la responsabilité par les coordonnateurs. Ils ont fait ce qu'ils ont pu. L'incapacité des délégations de parvenir à un consensus n'est hélas pas de leur fait. Toutefois, nous estimons qu'il n'est pas justifié que les coordonnateurs présentent les rapports au nom des organes subsidiaires. Compte tenu de l'absence d'accord entre les délégations, il serait plus correct et plus approprié de parler non pas des rapports des organes subsidiaires, mais des rapports de leurs coordonnateurs, établis à titre personnel et sous leur propre responsabilité.

Bien entendu, tous ces problèmes auraient pu être résolus si la décision CD/2119 avait prévu une possibilité d'examen des rapports par la Conférence elle-même. Toutefois, le document ne contient rien de tel, essentiellement parce que chaque étape, jusqu'à l'approbation et l'adoption des rapports, devait être accomplie par les organes subsidiaires. La Conférence elle-même a joué un rôle extrêmement limité, se contentant de faire siennes ou de désapprouver les conclusions des organes subsidiaires. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas eu débat quant à la nature des rapports en question.

La délégation russe a tout intérêt à ce que la décision contenue dans le document CD/2119 soit appliquée avec succès, mais sans être révisée. Étant donné l'absence d'accord à la fois sur la procédure et sur les rapports eux-mêmes, nous proposons que ces derniers soient présentés séparément pour adoption. Les délégations pourront ainsi exposer leurs positions sur le fond des rapports, soit avant leur présentation pour adoption, soit après. Ainsi, un équilibre sera garanti lors de l'adoption des rapports. Dans cette situation, nous proposons de passer sans délai à la procédure d'adoption des rapports des organes subsidiaires, après avoir donné aux délégations en question un délai supplémentaire pour régler leurs désaccords.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ?

J'invite maintenant la Conférence à prendre en considération les observations de la Fédération de Russie concernant l'adoption des rapports des organes subsidiaires un par un. Y a-t-il des commentaires ? Des délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je crois comprendre qu'il y a consensus au sujet de l'adoption des rapports des organes subsidiaires un par un. Je donne la parole au Canada.

**M. Davison** (Canada) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, par souci de clarté, vous nous demandiez si nous pouvions nous mettre d'accord pour procéder à l'adoption des rapports un par un, n'est-ce pas ? Nous ne pouvons pas l'accepter pour l'instant, j'aurai certainement besoin d'un peu de temps de réflexion d'ici demain.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Canada de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Je donne maintenant la parole au Représentant du Sénégal.

**M. Ndiaye** (Sénégal) : Madame la Présidente, ma délégation exprime sa préoccupation sur la capacité de la Conférence du désarmement, unique cadre de négociation sur les questions de désarmement, à s'acquitter de son mandat. Les séances plénières de la Conférence, en cette année 2018, risquent de s'inscrire dans la dynamique d'échec constatée depuis des décennies. Aux termes d'appréciables échanges au sein des organes subsidiaires mis en place par la décision CD/2118 du 19 février 2018, un problème de procédure a été prétexté. En réalité, l'obstacle de procédure soulevé n'est que l'arbre qui cache la forêt. Par conséquent, ma délégation souhaiterait que les réelles causes des obstacles rencontrés figurent dans le rapport annuel de l'année 2018.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Sénégal de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je donne la parole à la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref, Madame la Présidente. Nous ne voyons aucune raison pour que nos résultats d'ensemble soient otage des désaccords entre délégations spécifiques sur les points particuliers de l'un des rapports finals des organes subsidiaires.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je n'en vois aucune. Je note qu'il nous faut encore plus de temps avant de procéder à l'adoption des rapports des organes subsidiaires. Ceci conclut notre 1469<sup>e</sup> séance plénière. Nous nous réunirons à nouveau demain après-midi à 15 heures dans la salle du Conseil. Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée à 17 h 35.*